

Procès-verbal de synthèse des observations du public

dressé le 15 mai 2024 par monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA commissaire enquêteur.

Objet :

Enquête publique préalable à la délivrance de deux permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Grimault, sollicitée par la SAS CONTIS 21.

Références :

-Décision n° E24000020/21 en date du 12 mars 2024 du président du tribunal administratif de Dijon désignant monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

-Arrêté PREF-SAPPIE-BE-2024-0130 du 20 mars 2024 du Préfet de l'Yonne portant ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance de deux permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de GRIMAULT, sollicité par la SAS CONTIS 23 (GLHD)

Pièces jointes :

Photocopie du registre d'enquête publique déposé en mairie de Grimault comportant **04** observations et **02** pièces jointes jointes.

Photocopie des **22** mails reçus en préfecture de l'Yonne sur le site dédié à l'enquête

Soit au total **28** contributions.

oo-O-oo

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement le présent procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique citée en objet a été établi par le commissaire enquêteur et remis à monsieur M. Florian FILLON coordinateur régional, chef de projet, représentant la SAS CONTIS 23

Monsieur Florian FILLON qui a pris possession dudit procès-verbal au nom de la SAS CONTIS 23 le 15 mai 2024 dispose d'un délai de quinze jours à compter de cette date pour produire ses observations éventuelles.

oo-O-oo

Déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée durant 33 jours consécutifs du samedi 13 avril 2024 à 09h00 au mercredi 15 mai 2024 à 12 h00 inclus, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral l'organisant.

J'ai tenu, en mairie de Grimault, 03 permanences les :

- Samedi 13 avril de 09h00 à 12h00
- Jeudi 02 mai de 14h00 à 17h00
- Mercredi 15 mai de 9 à 12h.

L'enquête s'est déroulée sans le moindre incident.

Au total **07** personnes ont été reçues au cours des **03** permanences.

04 observations ont été formulées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Grimault

02 courriers physiques m'ont été directement remis lors de la permanence du 15 mai 2024 en mairie de Grimault, l'un par madame Bernadette Gentilt, l'autre par madame Marie-Christine Romanski sans qu'elle en soit l'auteur puisqu'elle aurait trouvé ce courrier dans la boîte à lettre de son domicile sous enveloppe à l'intention de l'enquête publique.

22 contributions ont été adressées par mail sur le site préfectoral pref-photovoltaique-grimault@yonne.gouv.fr

01 personne a formulé des observations orales au cours des permanences.

Observations formulées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Grimault

Observation défavorable au projet de madame Valéa Mignard demeurant à Grimault qui y voit une détérioration du paysage et quelques autres points négatifs.

Observation défavorable au projet de madame Marie-Christine Romanski demeurant à Grimault.

Observation favorable au projet de M. Jérôme Piffoux.

Observation favorable au projet de M. Xavier Courtois président de la communauté de communes du Serein.

Observations orales du public lors des permanences

Lors de la permanence du 02 mai 2024 monsieur Luc EVRARD coprésident de l'association « Vivre à Noyers – Val du Serein » a formulé des observations sur la taille et la viabilité du projet en termes de production des terres concernées, mais également sur l'atteinte qu'il porte à la biodiversité.

Il a précisé que le tout serait formalisé par l'envoi d'un courrier à la préfecture de l'Yonne, ce qui a été fait le 06 mai 2024.

Observations déposées sur l'adresse mail dédiée

Observation n° 1 de la société Colas : favorable au projet. Cote n° 1 au registre d'enquête.

Observation n° 2 de M. Régis Petit : favorable au projet. Cote n° 2 au registre d'enquête.

Observation n° 3 de Mme Delphine Petit : favorable au projet. Cote n° 3 au registre d'enquête.

Observation n° 4 de M. Guillaume Rosier : favorable au projet. Cote n° 4 au registre d'enquête.

Observation n° 5 de l'Association Vivre à Noyers – Val du Serein portant envoi d'un dossier de 04 pages. Cette association qui ne formule pas d'avis tranché formule néanmoins des critiques négatives sur le projet. Cote n° 5 au registre d'enquête.

Observation n° 6 de M. Régis Blanc : favorable au projet. Cote n° 6 au registre d'enquête.

Observation n° 7 de M. Didier Pussin : favorable au projet. Cote n° 7 au registre d'enquête.

Observation n° 8 de M. Olivier Petit : favorable au projet. Cote n° 8 au registre d'enquête.

Observation n° 9 de M. Victor Barret : favorable au projet. Cote n° 9 au registre d'enquête.

Observation n° 10 de M. Rémy Collon : favorable au projet. Cote n° 10 au registre d'enquête.

Observation n° 11 de M. Ludovic Georges : favorable au projet. Cote n° 11 au registre d'enquête.

Observation n° 12 de M. Christophe Lorphelin : favorable au projet. Cote n° 12 au registre d'enquête.

Observation n° 13 de M. Sylvain Poitout : favorable au projet. Cote n° 13 au registre d'enquête.

Observation n° 14 de M. Arnaud Rougier : favorable au projet. Cote n° 14 au registre d'enquête.

Observation n° 15 de EARL Labour : favorable au projet. Cote n° 15 au registre d'enquête.

Observation n° 16 de M. Alexandre Bardet : favorable au projet. Cote n° 16 au registre d'enquête.

Observation n° 17 de M. Roland Zimmermann : favorable au projet. Cote n° 17 au registre d'enquête.

Observation n° 18 de M. Vincent Faillot : favorable au projet. Cote n°18 au registre d'enquête.
Observation n° 19 de l'ADENY (Association de Défense de l'Environnement du Nord de l'Yonne).
Défavorable au projet. Cote n°19 au registre d'enquête.
Observation n° 20 de M. Romain Labour : favorable au projet. Cote n° 20 au registre d'enquête.
Observation n° 21 de M. Adrien Tavoillot : favorable au projet. Cote n° 21 au registre d'enquête.
Observation n° 22 de M. Lionel Piffoux : favorable au projet. Cote n° 22 au registre d'enquête.

Courriers physiques remis au commissaire enquêteur

Lettre de madame Bernadette Gentilt d'une page. Cote n° 01 au registre d'enquête.

Courrier anonyme remis par madame Marie-Christine Romanski sans qu'elle en soit l'auteur puisqu'elle aurait trouvé ce courrier dans la boîte à lettre de son domicile sous enveloppe à l'intention de l'enquête publique. Cote n° 02 au registre d'enquête.

Je vous demande de me faire connaître vos remarques, observations et suggestions dans un délai de 15 jours à compter de la remise du présent procès-verbal.

Votre mémoire en réponse devra me parvenir sous forme électronique (Word de préférence) en faisant nettement apparaître la date de rédaction, la qualité et la signature de l'auteur.

Gérard FARRÉ-SEGARRA
Commissaire Enquêteur



Remise du présent procès-verbal de synthèse au maître d'ouvrage représenté par monsieur Florian FILLON.

Je soussigné Florian FILLON reconnait avoir reçu le présent procès-verbal de synthèse le 15 mai 2024 de monsieur Gérard Farré-Ségarra commissaire enquêteur, qui me l'a commenté et explicité, et avoir été informé par lui qu'à compter de cette date je dispose d'un délai de quinze jours pour produire mes observations éventuelles.

Le 15 mai 2024

